



# Fédération Française de Tennis de Table

## Comité Départemental de la Somme

### Procès-verbal

#### **Des Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire des clubs de la Somme Du 29 Août 2020**

*Procès-verbal de l'assemblée générale électorale des clubs de la Somme affiliés à la Fédération Française de Tennis de Table, tenue le 29 Août 2020, dans le club d'AMIENS STT, de 15h00 à 17h00, sous la présidence de Romain REVAUX.*

Clubs présents : Villers-Bretonneux PPC, Amiens LL, Feuquières en Vimeu TT, Puzeaux AAE, Bouzincourt PPC, Pierrepont Sur Avre USL, Canchy ASC, Moreuil PPC, Ville Le Marcelet-Flixecourt TT, Poix de Picardie USTT, Domart Sur la Luce TT, Dreuil TT, Roye PPC, Longueau ESC, Fourdrinoy-Cavillon, Vauchelles ASV, Vignacourt TT, CD Somme TT, Ribemont/Ancre TT, Eppeville TT, Plessier Rozainvillers SC, Caix Rosières TT, Doullens Bernaville, Epagnette AS, Proyart TT, Amiens STT, Rue UP, Franvillers ATT, Albert USOA TT,

Clubs absents : Flaucourt ASL, Allery TT, Béthencourt US, Mers le Tréport Eu TT, Saint Sauflieu ASL, Blangy-Bouttencourt SEPFort Mahon Plage AAE, Combles FR, Tincourt Boucly FrC, St Valéry ASTT, Beauval TT, Boves ASTT, Péronne TT, Abbeville AC, Friville Escarbotin- Belloy TT, Montdidier PPC, St Fuscien TT, Muille PPC,

#### Pointage des Associations et accueil par le Président

30 clubs présents (16 clubs absents) sur les 46 clubs du comité de la Somme affiliés durant la saison 2019-2020.

Cela correspond à 84 voix présentes sur 127 voix au total. Le quorum de 65 voix est donc largement atteint et les Assemblées Générales extraordinaires et ordinaires peuvent se dérouler normalement.

En préambule de l'assemblée, Romain REVAUX souhaite la bienvenue aux représentants des clubs. Il présente à sa table M. Régis RECOUPE (Trésorier du comité), M. Patrick LUSTREMANT (Secrétaire général de la ligue HDFTT et élu au comité directeur fédéral de la FFTT), M. Dany TONNEAU Secrétaire Général du CDOS. Il excuse Marcel GLAVIEUX pour le CDOS et M. Christian BRIFFEUIL (président de la ligue HDFTT, élu en fin de saison en remplacement de Jean DOUILLY), tous deux représentés par leurs secrétaires généraux. Il excuse les présidents des comités de la ligue, retenus dans leurs travaux de comité de rentrée Dominique COISNE Emmanuel MACHON Martine DRAY Tony MARTIN, ainsi que les représentants des collectivités locales Sabrina HOLLEVILLE MILHAT vice-présidente en charge des actions sportives et culturelles, Laurent SOMON Président du Conseil départemental, Guillaume DUFLOT Vice Président Sports Amiens Métropole, Alain GEST Président Amiens Métropole et Guillaume CAERELS Accompagnement mouvement sportif DDCS Somme.

Il regrette particulièrement de ne pas avoir de représentants de l'Etat en cette période de crise sanitaire, pour répondre aux questions de l'assemblée du Comité Départemental de la Somme. Avant de dérouler l'ordre du jour de cette assemblée générale, Romain fait observer une minute de recueillement à la mémoire de tous les pongistes et de leurs proches disparus cette année, avec une pensée particulière pour les personnes décédées du COVID en cette fin de saison.

Le Président présente le sommaire du fascicule "Reflets -Août 2020 N°44".

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

### Modification des statuts du comité

Romain REVAUX rappelle les modifications des statuts du Comité de tennis de table de la Somme proposées au vote. (*Application de l'article 37 – Modification des statuts*)

Les modifications proposées font écho à la note de procédure sur les statuts types proposés par la FFTT le 10 Mars 2020

- préciser les modalités d'élection du comité directeur départemental
- préciser les modalités d'élection du Président
- préciser les modalités d'élection des membres du bureau

Le Comité intègre aussi une modification des règles sur la parité, telles qu'elles sont imposées par le Ministère des Sports. Romain rappelle que les statuts avaient déjà été modifiés dans l'optique de l'olympiade 2020-2020, anticipant la demande ministérielle. Cette fois, il s'agit bien de valider des postes réservés (à hauteur de ¼ des membres du comité directeur, soit 5 postes).

Les Membres du Comité Directeur proposent aussi une information sur la fonction de délégué de club. Romain rappelle ce rôle au sein des clubs. Il précise aussi qu'il est important lors des AG de club de procéder à ce vote, qui doit apparaître sur le PV. Le document « délégué » mis en place cette année doit en rendre compte, la procédure est la même pour l'AG de la Ligue. En général, le délégué est le président, mais cela peut être n'importe quel licencié du club, dès lors qu'il est désigné tous les ans en AG club.

La modification des statuts du CD Somme est approuvée à l'unanimité des membres présents (84 voix sur 84).

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### 1. Adoption du dernier PV d'Assemblée Générale

Le Procès-verbal d'Assemblée Générale du 31 Aout 2019 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Rapport moral du Président

En qualité de Président, Romain présente le traditionnel rapport d'activité.

#### LICENCES

La Somme a subi une baisse continue du nombre de licenciés depuis 2001. Cette année, dans des conditions très particulières que nous connaissons, nous avons arrêté les compteurs au mois de mars, et nous n'avons pas pu bénéficier des licences de fin d'année, ainsi que des passages en licences traditionnels de certaines licences promotionnelles avec les compétitions de fin de saison. Finalement, nous terminons donc la saison avec une nouvelle et très légère baisse du nombre de licenciés (9 licenciés de moins, soit 1604 licenciés) avec une forte baisse des licenciés traditionnels (-46) soit une baisse supplémentaire de 20 par rapport à l'an dernier et une augmentation des licenciés promotionnels (+37). Je pense personnellement que sans la COVID 19, nous aurions atteint et même dépassé l'objectif des 1650 licenciés fixé lors de l'AG dernière. Il faut pour cela vous féliciter, car la licenciation se fait de plus en plus naturellement dans les clubs.

Félicitons en particulier à 3 clubs de 3 grosses villes du département : Amiens STT (+23), Péronne (+16) et Albert (+12).

Romain souhaite rappeler la possibilité des différents types de licences :

- Traditionnelle : les joueurs du club, réguliers, compétiteurs.
- Promotionnelle : les joueurs du club, réguliers ou pas, non compétiteurs
- Évènementielle : les personnes ayant pratiqué le tennis de table grâce au club, sur des actions menées par le club dans sa salle ou ailleurs.

Ce dernier type de licence a été beaucoup critiqué, car accusé de faire gonfler les chiffres. Précisions, je n'en ai pas parlé dans les chiffres précédents, car elles sont pour moi à part. Et nous n'avons pas enregistré de licences de ce type cette année. Si vous consultez les statistiques de la fédé, vous verrez peut être un autre chiffre que les 1604 licenciés, dû à ces licences.

Si elle est gratuite, avec juste nom, prénom, date de naissance et commune, elle permet néanmoins à notre sport d'avoir plus de poids.

J'y vois un tout autre intérêt : montrer à tous que vous travaillez à la promotion de notre sport. Cela veut d'abord dire à vos élus locaux, vos mairies, le conseil départemental, l'état via l'agence du sport dont nous reparlerons plus tard, vos partenaires privés... A la ligue aussi, en montrant que les clubs samariens font des actions de promotion, et à la fédération enfin. Cela vous permet de justifier concrètement vos bilans d'action. Le Comité se charge de valider ces licences, puis fournit aux clubs un justificatif du nombre de licences événementielles réalisées par le club, comme cela se pratique dans d'autres départements.

#### CHAMPIONNAT

Le Championnat par équipes s'est bien déroulé lors de la première phase, pas de gros soucis pour les clubs malgré le nombre limité de feuille de matchs, les clubs et correspondants ont bien pris l'habitude de saisir les feuilles de match sur le logiciel fédéral. Peu de retard, pas

d'amendes, et quelques forfaits généraux, en nombre limité. L'utilisation de GIRPE est encore timide, mais de nombreux clubs s'y mettent. Nous avons fait une formation en septembre dernier et quelques clubs en ont fait en interne.

Evidemment, c'est une autre histoire pour la deuxième phase, avortée au bout de 2 journées avec l'apparition du confinement partiel puis total.

Nous avons d'ailleurs assez largement repris les poules de phase 2 pour redémarrer la saison, afin de respecter un certain équilibre sportif des poules. (- 2 équipes inscrites sur l'ensemble du championnat par équipes).

*Rentrée COVID 19 : Bien entendu, les clubs vont peut-être avoir des difficultés à reprendre dans vos clubs, et la situation peut évoluer. Des assouplissements des règlements du championnat seront communiqués par les commissions sportives avant le début du championnat. Romain présente les règles éditées le 27 Août 2020 par la FFTT (Phase 4, spécificités en compétitions). Didier les a communiqués aux clubs la veille.*

*Principales contraintes : nettoyage de la table entre les sets, utilisation d'une balle par match, nettoyée avant le début du match, généralisation du port du masque hors aire de jeu. Les doubles sont maintenus.*

*Le comité s'adaptera en cas de difficultés, en suivant les préconisations des Commissions sportives régionales et fédérales, qui se réunissent dans une semaine.*

Cette année, le comité a décidé de ne plus distribuer de feuille de match mais de vous mettre à disposition une version imprimable, ainsi qu'une version à remplir. La feuille étant en un seul exemplaire, il faudra donc en faire une photographie. Mais surtout, c'est l'utilisation de GIRPE qu'il faut généraliser, un outil ultra simple, mais qui nécessite du matériel et une utilisation régulière.

Pour cela, le comité vous accompagne :

- Stage GIRPE le 12 Septembre, à Amiens, avec deux sessions, assuré par Dany BOURRE et sur demande sous réserve d'un nombre suffisant pendant l'année.

- Aide à l'achat de matériel informatique (200 €) sur facture au nom du club ou en passant par l'offre négociée par le comité qui vous sera envoyé dans les prochains jours.

### CRITERIUM FEDERAL

Concernant le Critérium Fédéral (compétition individuelle), on note un bon départ avec 74 inscrits au premier tour, dont 41 jeunes mais largement compensée les tours suivants, 96 inscrits au tour 2 (dont 46 inscrits au tour 2 en adultes) avant de frôler les 100 inscrits au tour 3 (51 jeunes et 48 adultes, record de l'an dernier battu). Romain insiste qu'elle est davantage à la carte qu'avant, et qu'elle permet de jouer aussi gratuitement sur d'autres compétitions. (Finales par classement, Championnats de la Somme)

### COMPETITIONS DEPARTEMENTALES

Concernant les autres compétitions départementales, l'Open Féminin a attiré davantage de joueuses que les années précédentes, avec 27 participantes, et des tableaux variés. Côté récompenses, nous avons innové avec des tote-bag à l'effigie du CD. Reste à espérer que la date en janvier décidée cette saison soit plus pratique pour nos filles que celle avant Noël.

Chez les Vétérans, les deux compétitions placées aussi en décembre, comme pour les filles, ont connu un succès égal aux années précédentes. Peu d'inscrits à la Coupe Nationale Vétérans, mais toujours du monde sur le Critérium (36), deux compétitions qualificatives pour les échelons régionaux et nationaux.

La Coupe de la Somme (ex Critérium) PB et MCJ (qui se déroule en 3 tours, mais dont un tour s'est joué) a été un succès, notamment par la participation de clubs qui profitent du soutien technique d'Aline HUCLEUX. Romain rappelle d'ailleurs que ce sont dans ces compétitions que le travail de détection peut se faire, afin d'inviter ensuite des jeunes ayant un certain talent sur les stages départementaux. Cela permet de les valoriser, de les faire progresser.

D'ailleurs, la compétition de référence, le Top Détection Départemental, est une compétition qui permet de les envoyer ensuite au niveau régional. Cette compétition a été égale à l'an dernier (28 participants), avec une mise en valeur des jeunes joueurs par le club recevant (nom prénom des joueurs) podium récompenses et lots pour les vainqueurs de chaque catégorie par le comité, ainsi qu'une photo et des autographes avec les joueurs de PRO B d'AMIENS STT. Bien sûr, il s'agit de petites catégories (moins de 9 ans) et tous les clubs n'ont pas forcément de jeunes joueurs de cet âge. Mais si vous en avez, c'est une bonne compétition pour les confronter à des joueurs du même âge (demi-année même pour les garçons).

Les stages départementaux ont été un vrai succès et une vraie satisfaction, avec une formule sur sélections d'abord, puis sélection et ouvert à tous, en faisant des groupes d'âge différents. Le stage ouvert à tous en janvier a été plébiscité (31 jeunes), les stages sur sélection sont à effectifs plus réduits (entre 10 et 13) Il va nous falloir renouveler le groupe de jeunes, ceux qui y participent grandissent. N'hésitez pas à nous proposer des jeunes méritants, qui trouveront dans les stages un groupe qui aime se retrouver, avec des niveaux variés, mais qui travaille bien, qui sont attentifs et progressent. Il va en effet falloir défendre notre titre aux Interdépartementaux, obtenu de justesse en 2019 et non joué la saison passée.

Les stages départementaux sont aussi l'occasion pour de jeunes entraîneurs de se faire une expérience, relanceur ou encadrant bénévole. C'est aussi la possibilité de rencontrer les entraîneurs diplômés du département pour vous proposer leur aide technique si vous en avez besoin. C'est aussi créer une vraie équipe technique départementale autour d'Aline.

C'est d'ailleurs le travail d'Aline dans les clubs, qui peut aussi permettre d'avoir de bonnes pratiques, et former ainsi des jeunes adultes qui pourront faire le relais d'Aline sur les clubs. Le planning de l'an dernier communiqué dans le fascicule "Reflets 2020 " montre le rayonnement de son travail.

Romain présente le planning des actions techniques pour la saison à venir.

Le comité a la volonté d'intervenir davantage dans les écoles mais aussi de contenter les demandes de créneaux d'aide technique dans les clubs. La priorité est donnée aux jeunes, les créneaux adultes pourront sauter si beaucoup d'écoles sont concernées par les actions, la durée de travail hebdomadaire d'Aline n'étant pas extensible.

En quelques mots, Romain présente sa volonté de fonctionner selon un modèle vertueux pour les années à venir : intervention en scolaire sur une période, payé par l'école, par le club, ou par le comité, pour alimenter les créneaux d'entraînement club puis intervention d'Aline dans le club pour une durée limitée (accompagnement sur 2-3 ans dans l'idéal) avant de former des bénévoles ou proposer des intervenants rémunérés par le club.

C'est un planning très chargé, très contraint ! Il faut que chacun en ait conscience, pour bien comprendre que l'on ne peut pas satisfaire tout le monde tous les ans, et que cet accompagnement ne peut être pérenne.

Les stages de reprise est prévu le 12 Septembre. Ce sera l'occasion de définir la délégation qui représentera la Somme au Minicom's 2020 en octobre, nous avons fait une pré-inscription.

Dans notre travail de détection, la ligue a souhaité nous apporter une aide sur les poussins issus du travail des clubs et de la détection dans les stages départementaux. Ainsi, la ligue a mis en place une séance d'entraînement par semaine pour les 3 poussins qui nous avaient

représenté en 2019 aux Mini-interligues. En parallèle, le comité a aussi mis en place une séance d'une heure pour deux d'entre eux.

A noter aussi l'entrée de Luca TRASCU, véritable espoir samarien, en ce moment même au Pôle France de Nantes. Privé de Championnats de France, il n'a pas pu s'illustrer sur la scène nationale, mais a tout de même participé à des Open en Europe, il en a même remporté un la saison passée.

Satisfaction d'avoir aussi une équipe pro dans le département, qui se maintient de belle manière et se renforce.

La saison à venir laisse entrevoir du spectacle, ici même à Amiens, qui se renforce en LV2 Espagnol pour assurer le maintien, mais aussi à Villers-Bretonneux avec un recrutement XXL.

Enfin, l'organisation des compétitions départementales pour la saison 2020-2021 a été décidée, ce matin même, lors de la réunion du CD, notamment pour les lieux des Critérium fédéraux départementaux. Vous serez informés dans la semaine afin de permettre à vos licenciés de se positionner et s'organiser.

### 3. Présentation du bilan financier 2018 / 2019

Régis RECOUPE présente les comptes relatifs à la saison. L'exercice est positif dû à la COVID 19.

Total des produits d'exploitation:54938,15€ (en N-1 :54392,71€)

Quelques précisions :

Subvention ex CNDS : 6300€ (en N-1 :2500€) prenant en compte les subventions directement reversées à 4 clubs qui ont présenté des dossiers (ASTT AMIENS : 2300€ ; MERS-LE TREPORT : 900€ ; VILLERS BRETONNEUX : 700€ ; AMIENS LEO LAGRANGE : 600€)  
Quote part de la Ligue : 22 347,50€(en N-1 :23 353,80€), le différentiel est dû aux mutations.

Total de charges : 53679,05€ (en N-1 :55224,84€)

dont une dotation aux provisions d'exploitation de 16 000€. Il faut souligner que 9 compétitions ne se sont pas déroulées en raison du Covid 19. 1400€ de charges sociales n'ont pas été prélevés pendant le confinement et ne le seront vraisemblablement pas.

Il en ressort un résultat net de 1270,99€

Total du bilan : 129133,44€ (en N-1 :111958,81€)

Les provisions sont de : 25 000€

La politique incitative du CD 80 pour les années à venir nécessite ces provisions :

- Volonté d'aider les clubs dans les années à venir
- Nouvel emploi partiel : ouest du département
- Aide aux clubs optimisée
- Diminutions des engagements
- Aide informatique
- Remplacement de la voiture du comité

#### 4. Rapport des commissaires aux comptes

Bernard NAUJOKS nous commente le bilan financier. Les commissaires aux comptes rappellent avoir procédé au contrôle en effectuant toutes les diligences nécessaires. Sur le bilan vérifié, clôturé au 30 juin 2020, il constate que le produit d'exploitation reflète la réalité. Il y a une baisse des charges d'exploitations du à l'arrêt des compétitions en Mars 2020 et une diminution de la quote-part de la Ligue Hauts de France. Ils notent la gestion saine de la trésorerie, en compte sur livret et part sociale. Les comptes annuels tels qu'ils sont présentés à l'assemblée sur le compte-rendu financier sont réguliers et sincères.

#### 5. Budget Prévisionnel 2020-2021

##### Précisions sur les charges prévues : 56250 €

Augmentation de la masse salariale : interventions de Jean Mahaut sur l'Ouest du département  
Achat des ordinateurs(aide aux clubs) prévu dans la catégorie « dépenses diverses »

##### Précisions sur le total des produits d'exploitation : 56250€

dont une reprise de 9000€ sur provisions : affectation cette saison sur le championnat par équipes : -50% de droits d'inscription des équipes pour la saison 2020-2021 et Participation du CD 80 de 150 € pour l'achat d'un PC portable.

Romain précise aussi quelques éléments sur les subventions.

L'ANS 2019 a été redistribué par les comités sur la base de dossiers concernant des actions réalisées en 2019. Le comité a gardé 1800€, soit moins que les années précédentes

Pour l'ANS 2020, les dossiers sont gérés par l'ANS, sur une plate-forme mais en réalité instruits par la fédération, qui a transmis le travail aux ligues, avec une équipe de bénévoles qui a passé beaucoup de temps sur l'instruction des dossiers (Enveloppe globale 3 fois plus faibles que les demandes). Pour le Comité, l'enveloppe est en hausse (2300€ environ)

Pour la subvention du Conseil départemental 2019, le président Laurent SOMON a précisé le maintien des attributions même si les actions sont non réalisées ou incomplètes, soit 9 100 € pour le CD.

Le Conseil départemental 2020 a donné son accord sur 8500 €.

Romain rappelle qu'une enveloppe supplémentaire cette saison et la saison prochaine a été votée par le conseil départemental (dans le cadre de la relance post COVID) sur l'achat de matériel sportif, il ne faut pas hésiter à faire des demandes.

#### 6. Quitus au trésorier

Le bilan financier 2019/2020 ainsi que le budget prévisionnel 2020/2021 sont adoptés à l'unanimité des présents. (84 voix sur 84)

#### 7. Election de nouveaux membres du Comité Directeur pour l'olympiade à venir

Un appel à candidature pour renouveler le Comité Directeur a été lancé aux clubs en juin dernier.

Le Comité Départemental a reçu 16 candidatures pour 18 postes à pourvoir.

La lettre tirée au sort est le F.

Les candidats se présentent, Romain excuse les candidats absents et les présente à l'assemblée.

Romain demande dans l'assemblée des scrutateurs pour participer au dépouillement des votes. Les délégués de l'Assemblée procèdent au vote.

Romain annonce le résultat du vote :

Noms des candidats au comité directeur et nombre de voix obtenues (sur 79 exprimées)

GACQUER Jérôme	77
HENON Sophie	74
HUCLEUX Aline	74
LEIGNIER Aurélien	74
PIGOT Didier	79
PILLON Sonia	76
RECOUPE Régis	74
REVAUX Romain	77
SECQ Guillaume	74
TATE Isabelle	76
TATE Yves	76
WIDHEM Pierre	74
DAMAY Francis	74
DELHOMMEL Ludivine	71
DUBOIS Jean-Claude	74
DUPONT Sébastien	77

A regard du nombre de voix obtenus, l'ensemble des candidats qui se présentaient au suffrage de l'assemblée sont élus.

Les membres élus présents se retirent quelques minutes pour convenir du choix du Président et des différents représentants.

Romain REVAUX est réélu, Président su CD TT Somme et représentera, de droit, le comité à la Ligue des Hauts de France.

#### 8. Election du Président du Comité CD80TT

Le Comité Directeur propose Romain REVAUX, en tant que président du comité. La proposition est adoptée à l'unanimité des présents (84 voix sur 84)

#### 9. Election du représentant à la Fédération Française de Tennis de Table

Le Comité Directeur propose Francis DAMAY comme suppléant de Romain REVAUX, en tant que représentant à la Fédération Française de Tennis de Table  
La proposition est adoptée à l'unanimité des présents (84 voix sur 84)

#### 10. Election des commissaires vérificateurs pour l'année 2019 / 2020

Suivant la proposition du Comité Directeur, Bernard NAUJOKS et Philippe DEROBERT sont réélus à l'unanimité par l'assemblée (84 voix sur 84)

## 11. Intervention des participants

### Questions sur la participation du comité à l'achat du matériel informatique

Romain rappelle que le comité participe à hauteur de 150€, que ce soit en passant par l'achat groupé (proposition envoyée la semaine prochaine) soit par leurs propres moyens. Le remboursement se fait par RIB du club, sur présentation de facture.

On peut estimer l'achat à 500€ soit 350 € à charge au club. Pour certains clubs, cela représente un budget. Romain précise que le logiciel n'est pas très gourmand et qu'il est aussi possible de récupérer un vieux portable, le formater et installer GIRPE, avec un coût minimal dans ce cas pour le club.

### Question sur la le maintien des doubles en championnat

Est-il possible de se mettre d'accord pour ne pas disputer les doubles et mettre une partie gagnée à chaque équipe

Romain indique que sportivement, ce n'est pas possible, car apparenté à une falsification de feuille, mais qu'il peut être possible de ne pas les jouer, et passe la parole à Patrick. Patrick LUSTREMAN rappelle que la FFTT les autorise mais qu'il existe aussi une formule en 16 matchs. Cependant, la décision de les maintenir ou non dépend de l'autorité départementale, en choisissant ou non la formule à 16 parties. Romain pose la question à l'assemblée. L'auditoire, en large majorité, est pour les maintenir. Le Comité maintient donc la formule actuelle.

### Question sur la procédure de déclaration pour tout rassemblement ou activité de plus de 10 personnes, qui sont assez divergentes :

Si on se réfère à la réponse obtenue oralement auprès du numéro Covid de la préfecture, la déclaration de manifestation doit être envoyée à la préfecture (ou sous-préfecture) et concerne les associations sportives pour les cas suivants :

- une organisation ouverte au public dans une structure associative privée
- toute organisation sur l'espace public (réderie,...)
- toute manifestation hors pratique sportive accueillant du public (Loto,...). Les portes ouvertes peuvent en faire partie, mais ce n'est pas si évident).

Pour l'activité sportive traditionnelle, il faut suivre les préconisations du ministère (donc de la FFTT) et avoir l'accord de la municipalité à qui appartient le lieu, mais il n'y a pas besoin de déclaration. C'est le cas des entraînements, tournois, championnat, rencontres amicales...

Mais selon les municipalités, le discours est différent.

Le Président suggère aux clubs en difficulté (notamment pour l'utilisation de la salle communale) de voir le Maire et de lui montrer les directives de la FFTT. Il est important aussi de montrer que l'on peut avoir un traçage des personnes présentes.

De manière générale, c'est la bonne entente avec la municipalité qui doit être la clé.

### Question sur le forfait général : les sanctions sportives seront elles maintenues en cas de COVID ou de difficultés de faire la rencontre ?

Rappel de la réglementation en cours  
FFTT -Règlements Sportifs 2020

*II.118.4 - Forfait au cours de la dernière journée de championnat de la saison*

*II.118.3 - Forfait général*

*II.709.3 - Forfait général*

Au regard des 3 articles, les sanctions sont lourdes, avec la mise hors compétition de l'équipe et des équipes en dessous, et/ou la rétrogradation de deux divisions. Il faut remarquer que si l'ARS, ou le président du club, prend la décision d'une fermeture, cela correspond à 14 jours de quarantaine, donc potentiellement 2 journées de championnat. D'autres clubs sont aussi sous la menace de ne pas pouvoir redémarrer la saison et jouer dans leur salle.

Patrick LUSTREMANT, Secrétaire Général de la Ligue Hauts de France, estime, qu'en cas de persistance accrue du Covid 19 et par conséquent de l'existence de licenciés "positifs", la FFTT devra appliquer "avec souplesse" ces articles. Une réunion est d'ailleurs programmée dans ce sens avec les commissions sportives régionales. Notamment, il est possible de s'appuyer sur l'article suivant :

*II.709.1 - Généralités*

*La décision du forfait appartient à la commission sportive compétente qui peut, s'il y a lieu et suivant les circonstances, moduler la sanction.*

Le Comité, via sa commission sportive, pourra donc prendre la décision de ne pas appliquer ces sanctions au regard du contexte sanitaire exceptionnel.

#### Question sur le certificat médical et la possibilité du club de ne pas licencier sans certificat :

L'assemblée s'inquiète de la responsabilité des présidents de clubs concernant l'activité sportive d'un joueur qui a eu la COVID 19.

Romain précise tout de même que le président de club n'a pas l'obligation de tout savoir. S'il ignore certaines informations, il ne peut pas décider à la place du joueur

Patrick LUSTREMANT, Secrétaire Général de la Ligue Hauts de France, rappelle que le certificat médical a une validité de 3 ans et pendant cette période, le licencié remplit un questionnaire médical sur lequel est précisé que " le licencié déclare avoir précédemment fourni un certificat médical daté de moins de 3 ans à ce jour et atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé. Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative de la FFTT, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FFTT ne pourra être recherchée".

Par conséquent, la responsabilité n'est pas engagée. Il s'agit de celle du joueur.

Romain précise que c'est le club qui licencie le joueur via l'espace Monclub. Il peut donc décider de réclamer un certificat médical. Se pose alors le principe de discrimination. Patrick LUSTREMANT propose de demander au médecin fédéral si les circonstances peuvent nécessiter un certificat médical.

Les clubs sont d'ailleurs parfois bloqués par des médecins qui ne veulent pas délivrer de certificat, en fonction de conditions diverses. Autre problème : entre le moment de validation de la licence et celui où le licencié attrape la COVID 19, quelle responsabilité du dirigeant ? Romain indique que les présidents de club valident les licences sur la base de documents écrits datés. Donc la responsabilité du dirigeant est dérogée.

En cas de COVID-19 avéré dans le club, Romain conseille les présidents de club de contacter la préfecture via le numéro COVID, qui contacte l'ARS et donne les mesures à prendre au dirigeant.

### Question sur la possibilité d'échanger des joueurs si le club ne peut lui assurer une place dans l'équipe prévue :

Romain indique que déroger à la règle des mutations ne sera pas dans les objectifs de la fédération. Le principe de prêt de joueurs n'existe pas dans le tennis de table.

### Question sur les interventions en scolaire :

Romain indique que le milieu scolaire navigue un peu à vue. Il faudra sûrement s'adapter aux règles spécifiques de chaque structure. Il est évident que le bénévole est pris dans ces « ouvertures de parapluie » de toute part et passe le plus clair de son temps à ces déclarations administratives. Nous verrons l'évolution dans les prochaines semaines, le planning des interventions est donc « Corona dépendant ».

### Questions sur le matériel utilisé et le lavage des balles :

Le protocole phase 4 précise bien que les règles d'entraînement et de championnat sont différentes. Pour le championnat, il s'agit bien de désinfecter la balle du match (voire les balles choisies) avant le match, ainsi que les mains. Pendant le jeu, les surfaces de la table et la balle sont désinfectés par l'arbitre du match, les joueurs tournent dans le sens des aiguilles d'une montre, et déplacent leurs porte-serviettes.

Les dirigeants s'inquiètent de toutes ces règles, et craint une désaffection de la compétition par les joueurs.

## 12. Allocution des invités

M. Dany TONNEAU, Secrétaire Général du CDOS, félicite la qualité des débats durant l'assemblée générale. Il partage l'inquiétude du Président du Comité sur l'avenir des compétitions, des structures et du personnel, notamment au niveau de la DDJS et du CDOS. Il rappelle qu'il faut redoubler de vigilance, au risque de fermer le club deux semaines. Il souhaite néanmoins une bonne saison au tennis de table dans la Somme.

M. Patrick LUSTREMAN, Secrétaire Général de la Ligue Hauts de France jusqu'au 24 octobre, reconnaît les incertitudes de la prochaine saison concernant, notamment, le bon déroulement des compétitions sportives régionales et départementales. Il fera remonter les questions jusqu'à la FFTT, pour avoir des réponses rapides. Les nouveaux élus de la Ligue vont privilégier une bonne communication et un travail d'équipe avec les comités. Il précise que cela s'en ressent déjà depuis avril. Il rappelle ainsi que les Présidents des comités départementaux font partie du bureau de la Ligue. Il souhaite retrouver les clubs nombreux à l'AG ligue et souhaite une bonne saison à tous malgré les conditions difficiles.

## 13. Remise des récompenses

Romain remet les diplômes pour les équipes qui ont terminé premières de leur poule en phase 1 du championnat par équipes départementale.

Le Challenge Jacques DERANGERE, qui récompense un dirigeant ou un joueur, est attribué à Dany BOURRE du club de l'AMIENS STT.

Le Challenge Emilienne Hardy récompense le club de RIBEMONT TT.

Cette année, le Mérite Départemental (**Promotion Hervé VANHUSE**) est remis à :

DAIGNY Fabien Plessier-Rozanvilliers

DELPORTE Sébastien Montdidier

LAURENT Frédéric Franvillers

LEBORGNE Christophe Albert

RIBOUCHON Nadine Villers-Bretonneux

Les Coupe de la SOMME n'ayant pas eu lieu, les clubs récompensés en 2019 conservent leurs challenges une année de plus.

#### 14. Clôture de l'Assemblée Générale

Romain remercie tous les représentants de club et leur souhaite une excellente saison. Il clôture la présente assemblée et convie ses membres au pot de l'amitié offert par le Comité, dans le respect des règles sanitaires.

Romain REVAUX,



Président du CD Somme

Didier PIGOT,



Secrétaire Général